

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 11 avril 2008

ORDRE DU JOUR

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2008 :

- CANTINE accord unanime
- ASSAINISSEMENT accord unanime
- LOTISSEMENT accord unanime
- COMMUNE accord unanime

TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2008

Les taux d'imposition restent inchangés

TAXES	TAUX	BASES	PRODUITS
Taxe d'habitation	12.84	1 400 000	179 760
Foncier bâti	15.70	1 057 000	165 949
Foncier non bâti	68.43	149 600	102 371
Taxe professionnelle	13.40	887 700	118 858
TOTAL			566 938

CONTRAT DE MAINTENANCE / MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE

La proposition suivante est retenue:

ENTREPRISE	OBJET	DUREE Du contrat	MONTANT ANNUEL H.T.
TEC HOTEL	Maintenance du matériel de cuisine du restaurant scolaire	3 ANS	520 €

AMENAGEMENT DE TROTTOIR RUE DE L'ARMOR

La proposition suivante est retenue

SOCIETE	OFFRE H.T.	Observation
LE LOUEDEC	795.00 €	- Reprise de bordure (11 m) - Fourniture et pose d'un enrobé (26 m2)

ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise RENNES MOTOCULTURE pour un montant de 14 000 € H.T. offre la moins disante pour le modèle correspondant aux besoins du service..

MISSION LOCALE : DELEGUE SUPPLEANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne PHILIPPE Audrey

VENTE DU FOUR ET DU LAVE VAISSELLE DE L'ANCIENNE CANTINE

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mme HERVE Annie concernant une proposition d'achat du four et du lave-vaisselle de l'ancienne cantine scolaire. Elle propose de les acquérir pour la somme de 300 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la vente du four et du lave-vaisselle de l'ancienne cantine scolaire pour la somme de 300 €

DELEGATION CENTRE D'AIDE ALIMENTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués :

❖ **Titulaire :**

- KERAVIS Daniel

❖ **Suppléant :**

- LE GONIDEC Gwenaëlle

SOUTIEN ASSOCIATION « JUSTICE EN TREGOR-ARGOAT »

Vu le décret n° 2008/145 du 15 février 2008, de Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, modifiant le siège et le ressort des tribunaux d'instance, des juridictions de proximité et des tribunaux de grande instance, publié au Journal Officiel du 17 février 2008, et supprimant notamment le Tribunal de Grande Instance de Guingamp et le Tribunal d'Instance de Lannion, le Conseil Municipal de Bourbriac, à l'unanimité soutient l'association « Justice en Trégor – Argoat » association de défense et de maintien des Tribunaux de Grande Instance de Guingamp et d' Instance de Lannion.